

*Initiatives ministérielles*

le paragraphe 146(16), qui interdit le transfert des revenus de retraite à un REER à moins qu'il n'ait été modifié avant 1990 pour prévoir ce transfert.

• (1710)

Ceux qui baignent actuellement dans le bonheur conjugal ne se rendent pas nécessairement compte qu'ils risquent d'avoir des problèmes plus tard, et il nous faudra peut-être, d'ici trois à cinq ans, réévaluer la situation. Nous avons fermé cette porte, et je ne fais que le signaler pour montrer que le projet de loi présente certains problèmes.

Si nous devons garder le projet de loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite, je propose que les niveaux soient abaissés afin que cette mesure législative soit plus juste pour les Canadiens à revenu faible ou moyen et qu'il soit plus facile pour eux d'investir. Nous devrions aussi songer à remplacer le système de déductions d'impôt que nous avons actuellement par un système de crédits d'impôt.

Encore une fois, qui bénéficierait d'un tel changement? Un système de crédits d'impôt serait avantageux pour les personnes à revenu faible ou moyen, mais pas pour celles à revenu élevé qui, avec un système de déductions d'impôt, retirent évidemment beaucoup plus de chaque tranche de 1 000 \$ qu'elles investissent dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

En 1983, le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions a recommandé que les déductions soient remplacées par des crédits. Plus important encore, il a signalé dans son rapport que cet avantage fiscal était plus profitable aux personnes à revenu élevé, il encourage à épargner pour la retraite davantage les des groupes à revenu élevé que ceux à revenu faible ou moyen.

Nous ne croyons pas que le gouvernement doive se préoccuper d'assurer des revenus de remplacement suffisants aux personnes à revenu élevé. Nous croyons que la substitution d'un crédit d'impôt à la déduction d'impôt actuelle permettrait de réorienter les stimulants fiscaux vers les gens à revenus moyens et faibles, c'est-à-dire ceux que nous voulons surtout protéger.

Il semble aussi que le Congrès du travail du Canada, le Conseil national du bien-être social, le Conseil canadien du développement social et le Conseil consultatif de la situation de la femme appuient fermement la conversion des déductions pour contributions aux REER en crédits d'impôts. Nous devrions peut-être étudier cette question.

Quand ce projet de loi a été soumis pour la première fois au Parlement en 1986, il était essentiellement le même qu'aujourd'hui. Dans un éditorial du *Toronto Star* du 16 octobre 1986, on disait que si Wilson avait 300 millions à dépenser, il devrait les consacrer à l'amélioration du supplément du revenu garanti qui s'ajoute à la pension de vieillesse des gens dans le besoin. En injectant 300 millions de dollars dans ce programme, le gouvernement pourrait verser 30 dollars de plus par mois à plus de 600 000 femmes âgées et seules qui n'ont aucune source de revenu et qui vivent actuellement sous le seuil de la pauvreté.

De plus, le ministre des Finances considère cet allègement fiscal comme un élément essentiel du plan de réforme complète des pensions établi par le gouvernement, mais en augmentant les déductions d'impôt pour les riches, il ridiculise l'engagement que le gouvernement a pris de donner davantage à ceux qui ont le plus besoin et il compromet l'authentique réforme fiscale qu'il a promise.

Ces commentaires, qui datent d'octobre 1986, sont très justes. Aujourd'hui, en 1990, la situation n'a pas beaucoup changé. Nous avons encore des problèmes avec le régime, et il y a encore des moyens de les régler.

Je regarde ce projet de loi d'un peu plus près et je me demande qui l'on veut aider. Qui a besoin d'être aidé par cette réforme? J'ai parlé des nécessiteux, des pauvres et des gens à revenus moyens. Je n'ai pas parlé des femmes. Je pense qu'il est très important de remarquer qu'au cours des dernières années, il y a eu une féminisation de la pauvreté, une partie de plus en plus grande de notre population étant constituée de femmes dont le niveau de vie recule toujours plus.

Bien sûr, lorsqu'on parle de pauvreté, on pense à un large éventail, mais en fait, je pense surtout aux femmes et aux enfants. Avec le programme que nous avons eu ces dernières années, ces personnes s'enfoncent de plus en plus dans le désespoir.